

# POUR Y VOIR CLAIR

## NAO 2023. C'est fini !

Les NAO 2023, traitant principalement des rémunérations et des frais de déplacement sont terminées.

Le bilan :

### Frais de déplacement : du positif !



Pour tenir compte de l'inflation constatée en 2022 et celle attendue en 2023, **Traid-Union** a revendiqué une augmentation conséquente de l'ensemble des frais de déplacement. **Nous avons** été **largement entendus**.

Quelques exemples :

- ◀ Nuit d'hôtel à Paris : passage de 150 à **175 €**. Tous les autres barèmes hôteliers sont également en hausse significative
- ◀ Repas du midi : passage de 18 à **20 €**
- ◀ Repas du soir : passage de 28 à **30 €**
- ◀ Augmentation de **10 %** des barèmes kilométriques et **création** d'une catégorie **véhicules électriques ou hybrides**

### Ticket restaurant en hausse !

Pour tenir compte de l'augmentation des barèmes URSAFF, la Direction accepte **notre proposition** de passer la valeur du ticket restaurant de 9,25 € à **9,85 €**.

### Triangulation : limitation des effets négatifs !

Le **seuil** au-delà duquel s'applique la triangulation, en cas de mission client, est ramené de 20 à **10 kms**. **Vous aviez été nombreux** à nous faire part de pertes parfois importantes lorsque cette règle a été mise en place, suite à une action en justice intentée par un autre syndicat.

En ramenant le seuil d'application à **10 kms**, **nous nous retrouvons** à peu près dans les conditions de remboursement antérieures à cette action. (zones urbaines).

### Surtemps de trajet en hausse également !

Toutes les compensations en **hausse de 1€** pour passer de 4, 6 ou 8 € à **5, 7 et 9 €**.

Voilà pour les points positifs.

### Mais rien sur les rémunérations !



Sur l'aspect le plus important de cette négociation, les rémunérations, le bilan est extrêmement négatif.

Malgré **nos demandes argumentées**, nous n'avons obtenu ni augmentations collectives, ni sur-intéressement, ni prime de partage de la valeur.

La Direction reste sur sa position de traiter cet aspect de manière individualisée à l'issue des CRH avec un taux de sélectivité supérieur à la moyenne. **A voir !**



# POUR Y VOIR CLAIR

## Télétravail : nouvelles négociations en 2023

Après **18 mois** d'application, et comme prévu dans l'accord signé par **Traid-Union**, nous avons demandé l'ouverture de négociations pour tenir compte des **demandes** qui nous ont été faites :

- « Plus de télétravail possible, selon les souhaits des salariés, avec plus de souplesse
- « Meilleure compensation des frais occasionnés



Afin de préparer au mieux cette négociation, **vos avis nous intéressent**.

N'hésitez pas à **nous faire part** de vos souhaits d'amélioration par [mail](#) ou sur le [blog](#) que nous avons ouvert sur ce thème.

## Politique immobilière : la chasse aux mètres carrés est ouverte !

**Confirmation de la politique immobilière consistant à adapter les surfaces immobilières à la fréquentation mesurée sur les sites.**



Avec la généralisation du télétravail, la surcapacité constatée est proche de 50%.

La réduction des surfaces est une **source d'économie considérable** pour l'entreprise, d'où des mesures de fermetures de bâtiments et de réductions de surfaces prévues

un peu partout.

**Traid-Union** alerte sur le risque de tension les jours de pics de fréquentation. Plus assez de place pour tout le monde.

**Nous demandons** également que les **économies** engendrées **nous soient communiquées** et qu'une part **significative** soit **redistribuée** aux salariés sous forme d'augmentation **substantielle** de **l'indemnité** de télétravail.

